



**RAPPORT EN VERTU DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET
LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

EXERCICE FINANCIER S'ÉTANT TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025



Ensemble, nous **simplifions** le camionnage.

Champ d'application

Ce rapport fait en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (la « Loi ») concerne ISAAC Instruments inc. (« ISAAC », la « Société » ou « nous »).

Le rapport de la société ci-dessus pour la période close au 31 décembre 2025 est présenté au ministère de la Sécurité publique du Canada.

Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Les actions suivantes ont été prises durant le dernier exercice financier afin de prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons visité une partie des fournisseurs directs ayant un volume d'affaires significatif pour auditer les lieux.
- Nous avons continué l'exécution d'une stratégie d'économie d'affinité afin de limiter le risque associé aux fournisseurs géographiquement distants et aux valeurs sociales moins apparentées.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Structure

Fondée en 1999 à Chambly, ISAAC Instruments inc., constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ensuite fusionnée en 2020 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec, conçoit et fabrique des systèmes d'acquisition de données.

Son siège social est situé à Saint-Bruno-de-Montarville, Québec.

ISAAC est entièrement dédié au transport routier. Nous comprenons le monde du camionnage et offrons une solution de gestion de flotte clé en main, fiable et éprouvée, qui optimise les opérations, renforce la sécurité et améliore l'engagement des chauffeurs.

Notre technologie en cabine va bien au-delà de simples dispositifs d'enregistrement électronique. La solution ISAAC est riche en données et permet une prise de décision éclairée. Notre interface prédictive, conviviale et facile à utiliser permet aux chauffeurs et au personnel de bureau de rester connectés.



Ensemble, nous **simplifions** le camionnage.

ISAAC offre des services, une solution logicielle, mais aussi son propre matériel. À la fin de l'exercice s'était terminé le 31 décembre 2025, ISAAC Instruments inc. comptait plus de 791 fournisseurs actifs.

Activités

Les principaux services offerts sont le développement de la solution, le déploiement de la solution, le soutien technique, l'intégration aux systèmes externes, la formation, l'installation dans les véhicules et les services professionnels.

Les principaux biens matériels, conçus et assemblés par ISAAC à son siège social de Saint-Bruno-de-Montarville, sont la passerelle, la tablette et les caméras. ISAAC importe de la marchandise pour ses assemblages finaux.

Au Canada, la Société distribue ses propres produits et services. L'installation du matériel dans les véhicules est parfois sous-traitée à des partenaires autorisés lorsqu'il n'est pas effectué par le client lui-même.

Chaîne d'approvisionnement

Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, la grande majorité du coût des marchandises vendues, en particulier pour les pièces critiques comme la passerelle, se concentre principalement au Québec..

Pour l'électronique, nous faisons affaire avec les manufacturiers directement ou à travers leurs distributeurs autorisés. Afin d'atteindre le plus haut niveau de robustesse et de fiabilité, nous privilégions les partenariats de longue durée avec des compagnies bien établies, réputées, à proximité géographique et ayant des valeurs similaires aux nôtres.



Ensemble, nous **simplifions** le camionnage.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Gestion des risques de l'entreprise

ISAAC possède un registre des risques. Chaque département est responsable d'identifier ses risques principaux, de planifier et d'exécuter des stratégies pour contrôler ces risques.

Plus spécifiquement, une évaluation du risque relatif au fournisseur est faite annuellement dans le cadre de notre certification ISO 27001. Chaque fournisseur actif et ayant un volume d'affaires significatif durant le dernier exercice financier est classifié et analysé. Bien que cette norme ISO se concentre sur la sécurité de l'information, certains risques liés au travail forcé et au travail des enfants s'y retrouvent tels que la validation de bonnes pratiques de responsabilités sociales et de gouvernance. Notre certification ISO 27001 fut renouvelée en 2025.

Standard de conduite et éthique au travail

Cette politique s'applique à l'ensemble des employés (collègues). Ce sont des lignes directrices élaborées dans le but de guider les comportements et répondre à certaines interrogations qui pourraient se poser selon le contexte et les situations. Le travail forcé ou le travail des enfants serait fortement en contradiction avec la section 6) Éthique au travail.

Politique d'économie d'affinité

ISAAC privilégie une chaîne d'approvisionnement où les parties prenantes partagent ses valeurs. Cela permet de limiter le risque de travail forcé ou de travail des enfants puisque la chaîne d'approvisionnement se concentre aux endroits où les politiques économiques et les systèmes politiques sont similaires.

Lorsque nous choisissons un fournisseur, ces éléments sont priorisés par rapport aux considérations purement économiques du coût des marchandises. Nous croyons que les bénéfices globaux de cette approche sont plus grands que les économies faites à l'achat.

Autorisation des partenaires d'installation

Chaque partenaire autorisé pour l'installation traverse un processus rigoureux de formation, d'évaluation et de vérification. Le renouvellement du contrat de service est suivi de façon serrée pour maintenir l'autorisation. Un certificat d'assurance responsabilité est aussi exigé. Ces contrats de service comprennent une clause qui permet de mettre fin au contrat si l'autre partie pose des gestes de nature immorale susceptibles de nuire à la réputation de l'autre partie. Le travail forcé ou le travail des enfants entraînerait l'utilisation de cette clause.



Ensemble, nous **simplifions** le camionnage.

Risques de travail forcé et de travail des enfants

Amérique du Nord, Europe - Risque très faible

Nous jugeons le risque très faible en ce qui concerne nos fournisseurs situés dans ces endroits considérant la similarité des politiques économiques, des systèmes politiques, et des intérêts de sûreté et de sécurité.

Autres régions - Risque faible

Nous avons utilisé *La List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor* (U.S. Department of Labor, 2024) pour évaluer le risque associé aux fournisseurs directs d'ISAAC qui se situent à l'extérieur de l'Amérique du Nord ou de l'Europe. Dans cette liste, trois pays asiatiques où il y a raison de croire que l'électronique implique potentiellement le travail forcé ou le travail des enfants sont nommés. Nous avons donc considéré cette région plus à risque.

Nous considérons néanmoins le risque associé comme étant faible puisque la grande majorité des fournisseurs directs qui ne sont pas à proximité géographique et aux valeurs sociales moins apparentées sont audités par un tiers ou visités périodiquement par le directeur de l'ingénierie matériel et le directeur des opérations d'ISAAC. Aucun travail forcé ou travail des enfants n'a été identifié.

Mesures de remédiation

ISAAC n'a pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou dans notre chaîne d'approvisionnement. Il n'a donc pas été nécessaire d'adopter des mesures de remédiation.

Conformément aux lois applicables, ISAAC s'engage à remédier à toute instance de travail forcé ou de travail des enfants si nous en identifions.

Remédiation en cas de perte de revenus

Puisque nous n'avons pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants, nous déterminons que les familles vulnérables n'ont pas subi de perte de revenus.



Ensemble, nous **simplifions** le camionnage.

Formation

Afin de mobiliser nos employés et de promouvoir le développement des compétences, ISAAC met en œuvre plusieurs formations visant l'ensemble des employés en plus d'offrir des formations plus ciblées pour différents groupes de l'entreprise.

En ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants, l'ensemble des employés (collègues) ayant un lien direct avec l'approvisionnement ont complété la formation *TRACE Travail forcé et traite des êtres humains: risques et réglementation* avant la remise de ce rapport.

Évaluation de l'efficacité

Pour évaluer son efficacité à prévenir et à combattre le travail forcé et le travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, l'organisation sollicite et intègre régulièrement les commentaires et les suggestions de ses parties prenantes internes et externes, afin d'évaluer l'efficacité de sa démarche et de renforcer la confiance et la collaboration.

Pour l'exercice 2026, l'organisation va mesurer le nombre de contrats ayant une clause anti-travail forcé et anti-travail des enfants ou une clause de gestes de nature immorale susceptibles de nuire à la réputation de l'autre partie.

Amélioration continue et interventions prospectives

En tant que leader de notre industrie, nous reconnaissons l'importance de saine pratique de gestion durable dans notre plan stratégique de croissance. Nos activités impliquant plusieurs fournisseurs internationaux, nous accordons une importance primordiale dans les activités d'affaires de nos fournisseurs afin de garantir le respect des meilleures pratiques de travail.

Afin d'y arriver, nous effectuons les activités d'améliorations continues ci-dessous :

- Révision fréquente des relations avec nos fournisseurs
- Visite sur site des opérations de nos fournisseurs
- Formation continue de nos employés (collègues)
- Valeurs corporatives visant de saine pratique de gestion



Ensemble, nous **simplifions** le camionnage.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, et en particulier à son article 11, je, en ma qualité de Chef des opérations, ISAAC Instruments inc., atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport au nom du corps directeur de l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes dans tous leurs aspects importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée dans le présent rapport.

Signé par :

A handwritten signature in black ink that reads 'Julie Phaneuf'.

4B316C4B8B064BC...

Julie Phaneuf

Chef des opérations, ISAAC Instruments inc.

J'ai le pouvoir d'engager ISAAC Instruments inc.

Le 31 mai 2026